



**DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 février 2019**

Le 4 février deux mille dix neuf

Le conseil municipal de la commune de MORNANT (Rhône) s'est réuni en session publique au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 25 janvier 2019, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

Membres présents : MMes & MM. R. PFEFFER - P. CHAPOT - L. BIOT - V. MERLE - P. DANIEL - F. MILLION - B. BURTIN - C. GALLET - P. BERRET - J. FOUCART - Y. PAPILLON - JP. PONS - V. ZIMMERMANN - J. GUINAND - J. REY - JC. BARILLET - A. DUTEL - E. BANDE - G. BOUZIAT - J. POUZADOUX - A. BARBERON - C. VALLET - MC. MARCHESE - A. RULLIERE - B. LAUGINIE.

Membres excusés :

F. VALETTE donne pouvoir à L. BIOT
M. DELORME donne pouvoir à B. LAUGINIE
MJ. GUINAND donne pouvoir à A. RULLIERE
Y. DELORME donne pouvoir à MC. MARCHESE

Secrétaire élu : P. CHAPOT

Nombre de conseillers

En exercice	29
Présents	25
Votants	29

Début de la séance : 20H00

Approbation à la majorité par 23 voix pour et 6 voix contre, du Procès-Verbal détaillé du Conseil municipal du 3 décembre 2018.

FINANCES ET MOYENS GENERAUX

Délibération n° 01/19

Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire 2019

Ouï l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- de prendre acte, par un vote, de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'année 2019, pour le budget de la commune.

A la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 abstentions.

Délibération n° 02/19

Objet : Emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Où l'exposé de B. BURTIN,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver la création d'emplois non permanents pour l'année 2019,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

A la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 abstentions.

Délibération n° 03/19

Objet : Actualisation du dispositif de don de jours de repos

Où l'exposé de B. BURTIN,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver l'actualisation du dispositif de don de jour de repos.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

VIVRE ENSEMBLE

Délibération n° 04/19

Objet : Passeport compétition

Où l'exposé de P. CHAPOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- soutient cette action portée par le CCAS.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 05/19

Objet : Tarifs communaux 2019

Où l'exposé de P. CHAPOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'acter l'ensemble des tarifs proposés,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

A la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 abstentions.

Délibération n° 06/19
Objet : Convention de partenariat Bibliothèque – Maison de retraite

Où l'exposé de A. DUTEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer ladite convention, et tout document afférent à cette décision.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

EQUIPEMENT URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Délibération n° 07/19
Objet : Convention de mise à disposition Mornant/Département des anciens locaux de la maison du Rhône

Où l'exposé de L. BIOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver la signature d'une convention, à conclure entre la commune de Mornant et le Département,
- d'approuver la mise à disposition temporaire à titre gracieux des locaux acquis par la commune en 2018, au profit des services du Département, pour une durée de 5 mois,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 08/19
Objet : Dénomination de rue

Où l'exposé de L. BIOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

-de valider la dénomination de « La Montée des Balmes »,
-d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 09/19
Objet : Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

Où l'exposé de L. BIOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- de tirer le bilan de la concertation,
- d'approuver la déclaration de projet et de confirmer l'intérêt général de l'opération,
- d'approuver la mise en compatibilité du PLU qui en découle comme présentée.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal et d'une publication au recueil des actes administratifs,

Conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, le PLU est tenu à la disposition du public à l'accueil de la commune aux horaires d'ouverture,

La présente délibération, les dispositions du PLU, ne seront exécutoires qu'après leur transmission au représentant de l'Etat, et l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité.

A la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 voix contre.

Délibération n° 10/19

Objet : Attribution d'une aide aux travaux d'amélioration de la performance énergétique dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) à la SCI Almuni Mère-Filles (dossier OPAH 003-19 / Mornant)

Où l'exposé de L. BIOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- D'attribuer une subvention d'un montant de 3 309 € à la SCI Almuni Mère Fille représentée par Madame Muriel Gellion relative au projet de réhabilitation à usage locatif de deux logements situés 5 chemin de la Salette à Mornant dont un à loyer conventionné social, décomposée comme suit :

- une prime de réduction de loyers d'un montant de 1 709 € à la SCI Almuni Mère-Filles pour la production d'un logement conventionné à loyers social avec travaux,
- une prime de 1 600 € pour la réalisation de travaux d'amélioration énergétique du logement.

- D'autoriser M. Le Maire à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal

N° 01-19 – désignation d'un expert pour l'évaluation du préjudice de l'incendie de l'école élémentaire

Fin de la séance : 22H30

Prochaine séance : 1^{er} avril 2019



Mornant, le 5 février 2019

Le Maire,


Renaud PFEFFER